

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2018, à 19 HEURES

COMPTE RENDU SOMMAIRE (relevé des délibérations)

Le mardi 20 février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MURILLO, maire.

Présents : François MURILLO, Maire , Thierry TOURNÉ, Gérald ROVIRA, Gérard CAMBUS, Christian ROUCH, Jeanine MERIC, Guy PIQUEMAL, Jean-Michel DEDIEU, Pierre LOUBET, Catherine MERIOT, Laurent BOUTET, Julie VAN EECKOUT-CEP, Christiane DELORT, Michel GRASA, Léo GARCIA et Hervé SOULA.

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie AURIAC (procuration à Christian ROUCH), Carole DURAN-FILLOLA (procuration à François MURILLO), René CLERC (procuration à Guy PIQUEMAL), Josiane BERTHOUMIEUX (procuration à Laurent BOUTET), Évelyne PUIGCERVER-ROLAIN (procuration à Jeanine MERIC), Luis DO ROSARIO (procuration à Thierry TOURNÉ), Jean-Pierre MORÈRE (procuration à Gérald ROVIRA), Christian HUERTAS (procuration à Michel GRASA) et Sabine CAUJOLLE (procuration à Léo GARCIA).

Absents : Sylviane POULET, Nadège COMBET, Bernard GONDRAN et Gaëlle BONNEAU.

Secrétaire de séance : Gérald ROVIRA.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2018
- Compte rendu de décision municipale (projet de délibération n°1)

Administration générale et finances

- Massif de Sourroque : Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de sécurisation d'une falaise en amont de la route de Sourroque (projet de délibération n°2)
- Massif de Sourroque : Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réfection de la desserte – Travaux d'investissement 2018 (projet de délibération n°3)
- Signature d'une convention entre la commune et Gaz Réseau Distribution France

(projet de délibération n°4)

- Réaménagement de coffrets Quai du Gravier (projet de délibération n°5)
- Débat d'orientations budgétaires 2018.

Questions diverses

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2018

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2018 est adopté.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	25
Votes pour :	23
Votes contre :	0
Abstentions :	2 (H. SOULA, M. GRASA)

N° 2018-01-01 – Compte rendu de décision municipale

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions suivantes, prises en application des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (délibération n° 2014-04-2/12 du conseil municipal en date du 23 avril 2014, ayant délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions pour la durée du mandat).

Décision n° 2018-01-64 (reçue à la préfecture le 25 janvier 2018)

Le Maire de Saint-Girons,

Vu les articles L. 2122-21 et 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2014-04-2/12 du conseil municipal en date du 23 avril 2014, ayant délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions pour la durée du mandat,
Vu la requête déposée par Monsieur Serge SOLSONA aux fins d'annulation de l'arrêté du Maire accordant le permis de construire n°0092611600005 du 16 août 2016 à la société TRIALISSIMO,

Considérant que le Tribunal Administratif de Toulouse a été saisi,
Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la commune,

DECIDE

Article 1 : De désigner **Maître Jean COURRECH**, du cabinet COURRECH et ASSOCIES, 45 rue Alsace Lorraine – 31 000 TOULOUSE, pour défendre les intérêts de la commune

dans l'affaire susvisée.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le conseil municipal prend acte de la décision ci-dessus détaillée.

N° 2018-01-02 – Massif de Sourroque – Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de sécurisation d'une falaise en amont de la route de Sourroque.

Monsieur le Maire rappelle que le massif de Sourroque est implanté sur les communes d'Eycheil, Lacourt, Moulis et Saint-Girons. Les forêts situées dans ce massif sont desservies par une route forestière qui a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation. Les quatre communes se sont groupées pour assurer la réalisation des travaux d'entretien et de réfection de la desserte destinée à l'exploitation forestière, au transport de grumes et à l'accès touristique du massif.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'effectuer des travaux de sécurisation d'une falaise située à l'amont de la route de Sourroque, au niveau du lacet sis sous le Pic des Corbeaux, sur la commune de Saint-Girons. L'opération consiste à traiter les instabilités rocheuses diagnostiquées par le service RTM. Le montant des travaux est évalué à 23 760 € TTC.

Les quatre communes ont décidé d'appliquer la clé de répartition suivante pour le financement de l'opération :

Commune	Taux	Estimation de la participation
Eycheil	31,00%	7 365,60 €
Lacourt	30,00%	7 128,00 €
Moulis	26,00%	6 177,60 €
Saint-Girons	13,00%	3 088,80 €
TOTAL	100,00%	23 760,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- approuver le plan de financement présenté,

- désigner la commune d'Eycheil comme maître d'ouvrage délégué,
- l'autoriser à signer la convention ci-après annexée.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions ci-dessus énoncées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2018-01-03 – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise au gabarit grumier de la desserte forestière du massif de Sourroque

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réfection de la desserte forestière et de résorption de points noirs bloquants ont été réalisés entre 2012 et 2014. Compte tenu de fragilités persistantes en plusieurs points de cette desserte, il est impératif de programmer de nouveaux travaux d'investissement sur celle-ci afin de pérenniser l'activité forestière actuellement bloquée et de faciliter l'accès touristique sur le massif.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et des travaux est estimé à 78 793,90 € TTC. Cette opération pourrait bénéficier de financements dans le cadre du Programme de Développement Rural Midi-Pyrénées 2014-2020, à hauteur de 40% pour les honoraires et de 80% pour les travaux éligibles.

La part d'autofinancement s'élèverait donc à 33 561,60 € et serait répartie entre les quatre communes comme suit :

Commune	Taux	Estimation de la participation
Eycheil	31,00%	10 404,09 €
Lacourt	30,00%	10 068,48 €
Moulis	26,00%	8 726,01 €
Saint-Girons	13,00%	4 363,01 €
TOTAL	100,00%	33 561,60 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'estimations qui seront actualisées dès que les

montants de subventions seront connus. Il demande au conseil de bien vouloir :

- approuver le plan de financement présenté,
- désigner la commune d'Eycheil comme maître d'ouvrage délégué,
- l'autoriser à signer la convention ci-après annexée.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions ci-dessus énoncées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2018-01-04 – Signature d'une convention entre la commune et Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'îlot des Jacobins et du quai du Gravier, il convient de déplacer les réseaux de distribution de gaz. Afin de déterminer les missions et les modalités d'intervention de GRDF, il est proposé de signer une convention.

Le montant des travaux, à la charge de la collectivité s'élève à 7 567,82 € TTC, frais de gestion compris. Il est précisé que cette estimation pourra faire l'objet d'une révision qui sera formalisée par avenant.

Monsieur demande au conseil de bien vouloir :

- approuver la réalisation des travaux et valider le montant des prestations réalisées par GRDF,
- l'autoriser à signer la convention ci-après annexée.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	25
-----------	----

Votes pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2018-01-05 – Réaménagement de coffrets Quai du Gravier

Monsieur le Maire expose que compte tenu des travaux de réhabilitation et d'aménagement qui vont être réalisés prochainement, il convient de réaménager, dans un but esthétique, les coffrets électriques mis en place au Quai du Gravier. Le coût de l'opération estimé à 4 000 € TTC, sera totalement pris en charge par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège dans le cadre de son programme « tranche esthétique ».

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver la réalisation les travaux envisagés et leur inscription au niveau du programme du SDE 09.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2018-01-06 – Débat sur le rapport d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente au conseil un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil municipal. C'est pourquoi, après une présentation détaillée des orientations budgétaires pour l'année 2018 telles qu'elles figurent sur le document annexé à la présente, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil qui souhaitent s'exprimer.

A l'issue des prises de parole, le conseil prend acte de la tenue des débats relatifs aux orientations budgétaires de l'année 2018.

Questions diverses

Une question diverse a été déposée par Monsieur GARCIA se rapportant au projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle Guynemer.

Trois questions diverses ont été déposées par Monsieur SOULA se rapportant :

- à la suppression d'un poste à l'école Guynemer,
- à la création d'une maison médicale ou d'un centre de santé,
- à l'opération « participation citoyenne »

Monsieur ROUCH donne une information concernant les rythmes scolaires (semaine de 4 jours ou de 4,5 jours).

Après avoir apporté toutes précisions sur ces questions, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

**Le Maire,
François MURILLO**